

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES
NOTE DE SYNTHÈSE
BUDGET PRIMITIF 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- Les Recettes de fonctionnement

L'essentiel des recettes communales est constitué par le produit fiscal : **chapitre 73.**

Les taux communaux resteront **identiques** aux années antérieures soit :

- **20.80% pour la taxe sur le foncier bâti,**
- **57.11% pour le foncier non bâti.**

Ces taux sont dans la moyenne (nationale et départementale de la strate).

Ainsi, l'augmentation du produit fiscal ne devrait provenir que d'un « effet bases » lié à l'augmentation annuelle opérée par l'État.

La recette fiscale 2025 prévisionnelle est de 2,11 millions d'€.

Concernant les autres **recettes de fonctionnement** :

Le montant précis des dotations d'État (DGF, DSR) n'est pas connu à ce jour mais depuis 2021, la **commune ne perçoit plus la Dotation globale de fonctionnement.**
La Dotation de solidarité rurale devrait être de l'ordre de 80.000€.

Le montant de **l'attribution de compensation** versé par la communauté de communes sera stable à **2,15 millions €.**

Les remboursements des assurances (personnel et biens) sont estimés à 80.000€.

Les diverses redevances occupation du domaine public : 50.000€.

Le produit des **loyers** et locations est estimé à 94.000€.

Le produit des services gérés en régie (restauration municipale, crèche, CLSH...) : 395.000€.

La régie fêtes et cérémonies : 53.000€ (dont recettes Balade gourmande).

Les participations de nos co-financeurs (CAF, MSA) : 560.000€.

Les participations et subventions d'autres communes et collectivités territoriales : 20.000€.

La taxe additionnelle sur droits de mutation à titre onéreux que l'on peut envisager à 200.000,00 € pour 2025.

**On peut donc inscrire des recettes de fonctionnement
à hauteur de 6.094.972,23 €**

2- Les Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général (chap. 11)

Ce chapitre sera en augmentation d'environ 30.000€ pour s'établir 1.476.214,00€.

Les dépenses d'énergie (électricité, gaz, carburant) sont en légère hausse au prévisionnel :

- Nouveau marché de fourniture d'énergie électrique au 01/01/2025 et augmentation des taxes qui font passer le budget de 205.000€ à 215.000€.
- Le gaz passe de 36.000€ à 43.000€ (augmentation des taxes);
- Le budget eau reste stable.

Le budget alimentation augmente de 10.000€, toujours en lien avec la montée en puissance des produits bio et locaux et de l'inflation : 165.000€.

Le budget fêtes et cérémonies augmente de 6.000€ (année avec feu d'artifice pour la fête votive, inauguration avenue du Mont Ventoux...) : 105.000€.

Les frais de nettoyage seront en hausse de 10.000 € en raison de l'externalisation pour remplacer les agents absents ou pour le nettoyage de certains sites après manifestations : 92.000€.

Le personnel communal (chapitre 012)

Depuis 2024, la prime d'assurance du personnel (obligation comptable) d'environ 135.000€ a été intégrée à ce chapitre.

En 2025, il faudra tenir compte dans les dépenses de la prise en charge obligatoire par la commune de 50% de la cotisation prévoyance pour l'ensemble des agents (environ 20.000€) et, comme chaque année, tenir compte des reclassements réglementaires, avancements d'échelon et de grade ainsi que l'effet GVT.

Le prévisionnel budgété en 2025 sera de 3,53 millions d'euros (soit une augmentation d'environ 70.000 €) en prévisionnel.

Charges de gestion courante (chapitre 65)

Après la baisse de 55.000€ de 2024, les dépenses de ce chapitre seront légèrement moindres que le prévisionnel de 2024, à 510.131,81 €.

La subvention au CCAS est de 56.547,00 € (contre 54.662 € en 2024).

La subvention à l'OGEC Saint Andéol sera en baisse (moins d'effectifs camarétois et baisse du coût moyen des élèves maternelle publique en 2024) : 78.285,81€ (95.015,33 € en 2024).

Les subventions aux associations seront de 90.000,00 € (82.000€ en 2024).

Les contributions aux divers syndicats : RAO, SEV restent stable hormis pour le SDIS (+ 2.000€) à 137.965,00€.

Atténuation de produits (chapitre 014)

La contribution au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) devrait avoisiner les 100.000 €.

Les dépenses prévisibles liées aux **intérêts d'emprunt** (chapitre 66111) seront de 28.500,00 € contre 32.664,37 € au compte administratif 2024.

**Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement seront en légère baisse par
rapport à 2024
avec un prévisionnel de 6.094.972,23 €
(Dont un virement à la section d'investissement de 265.297,70 €)**

SECTION D'INVESTISSEMENT

1-Les Recettes d'investissement

Les **recettes d'investissement** proviennent :

- **Des ressources propres de la Commune** par l'affectation du résultat 2024 provenant de la section de fonctionnement soit **528.228,25 €**,
- **De la taxe d'aménagement** estimée à **51.784,00 €**,
- De la recette due au titre du FCTVA: **135.200,00 €**,
- Des subventions obtenues et notifiées (dont RAR 2024) : **1.054.264,57 €**,
- De diverses opérations d'ordre entre sections pour un montant d'environ **203.539,00 € (dotations aux amortissements)**,
- **Du virement de la section de fonctionnement** (chap. 021) : 265.297,70 € environ.

**Les recettes d'investissement inscrites au budget primitif 2025 seront de
2.311.870,41 € (restes à réaliser compris).**

2-Les Dépenses d'investissement

2025 sera à nouveau un exercice avec d'importants investissements.

Parmi les principales dépenses d'investissements à prévoir :

- Travaux sur les bâtiments publics : 190.132,92 € (hors maternelle).
- Études AVPS / DCE Maison Bèque : 147.444,48 €.
- Réhabilitation thermique et énergétique de l'école maternelle, phase 1 : 480.000 € (relevant de la catégorie M57 : "Impact du budget pour la transition écologique").
- Travaux de voirie et réseaux divers : 152.081,87 € (hors projet Ventoux).
- Réseau pluvial av. De Gaulle : 92.000,00 €.
- Fin Travaux avenue du Mont-Ventoux, rond-point des Amandiers et chemin Battu (dont RAR 2024) : 555.074,46 €.
- Extension réseau vidéoprotection : 120.000€.

Il faut aussi noter le montant de l'annuité en capital de la dette soit 166.000 € et du déficit d'investissement reporté de 2024 de 166.845,56 €.

**Au total, les dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 sont de
2.311.870,41 € (restes à réaliser compris).**